



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 novembre 2017 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

17-11-270
3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

17-11-271
4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-272
5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2017;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

8.1
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire informe la population que tous les membres du Conseil ont déclaré par écrit leurs intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités*.

8.2
RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

17-11-273

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE Denise Larouche soit et est nommée maire suppléante de la Ville de Chapais pour les mois de novembre 2017, décembre 2017 et janvier 2018;

QUE Denise Larouche soit et est autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de Lucie Tremblay.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-11-274

8.3
RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT POUR LE
COMITÉ D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATION DE L'ENTENTE
SPÉCIFIQUE SUR L'ADAPTATION RÉGIONALE POUR
L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES
AINÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a un comité d'analyse et de recommandation de l'entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est piloté par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ);

CONSIDÉRANT QUE, suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Forgues soit désigné pour représenter la Ville de Chapais au sein de du comité d'analyse et de recommandation de l'entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-275

8.4
RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE
BAIE-JAMES (ARBJ)

CONSIDÉRANT QUE, suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour siéger au conseil de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ);

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame le conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Forgues soit désigné pour représenter la Ville de Chapais au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-276

8.5
RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET AU CARREFOUR
DU CAPITAL HUMAIN (CCH) POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du capital humain (CCH), datée du 6 octobre 2017, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ et le CCH accompagnent la Municipalité dans plusieurs dossiers, et qu'il y a lieu de renouveler notre cotisation;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin



ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la cotisation annuelle 2018 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), soit 944,63 \$, plus les taxes applicables, et au Carrefour du capital humain (CCH), soit 4 002,28 \$ plus les taxes applicables;

QUE la somme soit puisée à même le budget de fonctionnement, soit le code budgétaire 02-161-00-416.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-277

8.6

RÉSOLUTION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DE L'ORIENTATION 2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise de l'orientation 2017 avait lieu du 13 au 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine d'activités vise principalement à développer une vision d'avenir chez nos jeunes, et ce, en ce qui a trait à leur choix professionnel;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ainsi que la population de Chapais auront la possibilité d'assister à diverses activités, dont un souper carrière, une simulation d'entreprise, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise le versement d'une somme de 200 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Chibougamau-Chapais pour les activités de la Semaine québécoise de l'orientation 2017, qui avait lieu du 13 au 17 novembre 2017;

QUE cette somme soit puisée à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

17-11-278

9.1

RÉSOLUTION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la sécurité piétonne constitue une priorité pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire installer, à certaines intersections du boulevard Springer, un panneau d'arrêt clignotant et des traverses piétonnes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » issu du Programme de réhabilitation du réseau routier local, dispensé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour son projet de sécurité piétonne sur le boulevard Springer;



CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » issu du Programme de réhabilitation du réseau routier local (AIRRL), pour son projet de sécurité piétonne sur le boulevard Springer;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents en lien avec la présente demande.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-279

9.2
RÉSOLUTION – ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR LE CHARGEUR SUR ROUES (GRATTE ET AILE LATÉRALE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 17-10-259, le Conseil municipal a autorisé la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'équipements de déneigement pour le chargeur sur roues (gratte et aile latérale);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale jusqu'au 3 novembre 2017 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission, à savoir :

Entrepreneur	Montant de la soumission (avant taxes)	Conformité
Service d'équipement GD inc.	32 825 \$	Non conforme
Donnacona Métal inc.	36 738 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme, en regard des exigences du devis technique du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors des comités pléniers du 13 et du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accorde le contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'équipements de déneigement pour le chargeur sur roues (gratte et aile latérale) à Donnacona Métal inc. pour la somme de 36 738 \$, plus les taxes applicables;

QUE la somme soit puisée à même le surplus accumulé, soit le code budgétaire 23-030-01-725.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. RESSOURCES HUMAINES

17-11-280

10.1 RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Patrice Devin à titre de directeur par *intérim* du Service de sécurité incendie (résolution 16-10-258);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Patrice Devin directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors des comités pléniers du 13 et du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais approuve les termes du contrat de travail de monsieur Patrice Devin à titre de directeur du Service de sécurité incendie, tel que déposé en date du 20 novembre 2017;

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer pour et nom de la Municipalité le contrat de travail de monsieur Patrice Devin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-281

10.2 RÉSOLUTION – MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR MARC DUCHESNE – DÉPART À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Duchesne a annoncé sa retraite en date du 8 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Duchesne a été à l'emploi de la Ville de Chapais, en tant que Préposé à l'aréna, durant 36 ans et 9 mois;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et la direction générale souhaitent remercier monsieur Duchesne pour ces années de service, à travers lesquelles il a démontré un dévouement pour son travail à la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE remercier monsieur Marc Duchesne pour ses années de service à la Ville de Chapais, et lui souhaiter une retraite heureuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère Madame Denise Larouche déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Elle se retire de la séance, tout comme elle l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

17-11-282

10.3 RÉSOLUTION – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT – POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES ET JOURNALIER D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QU'un poste d'opérateur de machineries lourdes et journalier d'entretien est vacant;



CONSIDÉRANT QUE par la résolution 17-09-236 le Conseil autorisait l'affichage d'un poste d'opérateur de machineries lourdes et journalier d'entretien à plein temps;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur de machineries lourdes et journalier d'entretien a été affiché à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Larouche Harvey a posé sa candidature à ce poste;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme l'engagement de monsieur Steeve Larouche Harvey comme opérateur de machineries lourdes et journalier d'entretien à plein temps, conformément aux modalités de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Denise Larouche réintègre la séance.

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

17-11-283

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'octobre 2017 s'élevant à **735 374,48 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **300 488,39 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

17-11-284

RÉSOLUTION – DON À LA GUIGNOLÉE DE CHAPAIS DANS LE CADRE DU DÉJEUNER DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée de Chapais est une œuvre caritative qui vient en aide aux plus démunis de notre municipalité, et ce, durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal organise depuis plusieurs années un déjeuner-bénéfice dans le but de soutenir cette œuvre de bienfaisance;

CONSIDÉRANT QUE les profits de ce déjeuner sont versés en totalité à la Guignolée de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera le dimanche 10 décembre prochain, à compter de 8 h, à la salle des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin

ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais octroie un montant de 500 \$ à la Guignolée de Chapais dans le cadre du déjeuner du Maire et du Conseil municipal qui se déroulera le 10 décembre 2017;

QUE cette somme soit puisée à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-285

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 À L'ENTREPRENEUR « LAROUCHE CONSTRUCTION » DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 17-05-129, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat de relocalisation du garage municipal et de la caserne de pompiers à l'entrepreneur Larouche Construction, pour une somme de 929 342,93 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT les sommes reçues du Fonds Eastman, gérées par l'Administration Régionale Baie-James et dévolues au développement économique et aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT l'état financier suivant :

Décompte progressif numéro 4	
Total du contrat original	929 342,93 \$
Supplément autorisé	0,00 \$
Crédits autorisés	0,00 \$
Montant du contrat à ce jour	929 342,93 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	642 415,25 \$
Retenue (10 %)	64 241,53 \$
Sous-total	578 173,72 \$
Moins montant des certificats antérieurs	463 073,17 \$
Sous-total	115 100,55 \$
Taxes	
T.P.S. (5 %)	5 755,03 \$
T.V.Q. (9,975 %)	11 481,28 \$
Montant du présent certificat	132 336,86 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Manon Théberge, architecte de la firme TRAME, de procéder au paiement numéro 4 à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 13 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du décompte numéro 4 à l'entrepreneur Larouche Construction dans le cadre des travaux de relocalisation du garage municipal et de la caserne de pompier;



QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'immobilisation, soit le poste budgétaire 23-040-15-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-286

11.4
RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SERVEUR INTEL – INFOCONSULT ENR.

CONSIDÉRANT le bris du serveur principal de l'hôtel de ville, équipement nécessaire au travail administratif de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'Infoconsult enr. a déposé, en date du 13 septembre 2017, une soumission d'un montant de 18 304,89 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'un ordinateur serveur Intel à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais entérine l'acceptation de l'offre d'Infoconsult enr. datant du 13 septembre 2017 pour l'achat et l'installation d'un serveur Intel à l'hôtel de ville totalisant un montant de 18 304,89 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 23-020-00-670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-287

11.5
RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année financière 2017-2018, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec autorisait, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, une subvention maximale de 25 000 \$ pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur les 1^{ère}, 2^e et 4^e Avenues, sur la 9^e Rue, sur le boulevard Springer et sur la rue de l'Assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de ce programme, a dépensé un montant de 17 685 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec la réalisation de ces travaux;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec la réalisation des travaux d'asphaltage effectués en 2017, dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal, au montant de 17 685 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE



17-11-288

12.1

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À DIVERS TAUX, DE TAXES SPÉCIALES, COMPENSATIONS ET/OU DES TARIFICATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES SPÉCIFIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, les municipalités doivent, entre le 15 novembre et le 31 décembre, préparer et adopter leur budget pour l'exercice financier de l'année suivante et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y apparaissent;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une année électorale, les municipalités peuvent adopter leur budget en janvier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 413 (10e) (11.1e), et (22e) 415 (1er) (2e) (3e) et (23e) 423, 429, 432 (4e), 435, 439, 482 et 487 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut imposer des taxes foncières générales, des taxes spéciales et des compensations pour la fourniture de services municipaux spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.1 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.2 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut, par règlement, imposer une surtaxe sur les unités d'évaluation inscrites à son rôle d'évaluation foncière qui sont constituées d'immeubles non résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la section III.4 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné en séance du conseil précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par monsieur le conseiller Daniel Forgues, un **avis de motion** à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2018.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT



17-11-289 **13.1**
RÉSOLUTION – NUMÉRO CIVIQUE AU BÉNÉFICE DU TERRAIN
SITUÉ SUR LA RUE DE L'ASSAINISSEMENT À CHAPAIS
(CADASTRE 4 958 924)

CONSIDÉRANT le terrain appartenant à la compagnie 9306-0523 Québec inc. (Béton provincial), dont le siège social est situé au 1825, Avenue du phare Ouest à Matane (Québec, G4W 3M6);

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain n'a pas de numéro civique;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville décrète par la présente résolution que le terrain situé sur la rue de l'Assainissement (cadastre 4 958 924) reçoive le numéro civique 214, rue de l'Assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-290 **13.2**
RÉSOLUTION – NUMÉRO CIVIQUE AU BÉNÉFICE DU TERRAIN
SITUÉ SUR LA RUE DE L'ASSAINISSEMENT À CHAPAIS
(CADASTRE 5 627 864)

CONSIDÉRANT le terrain appartenant à la compagnie IAMGOLD Corporation, dont le siège social est situé au 401, Bay Street, bureau 3200 à Toronto (Ontario) M5H 2Y4;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain n'a pas de numéro civique;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du responsable de l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville décrète par la présente résolution que le terrain situé sur la rue de l'Assainissement (cadastre 5 627 864) reçoive le numéro civique 258, rue de l'Assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-291 **13.3**
RÉSOLUTION – NUMÉRO CIVIQUE AU BÉNÉFICE DU TERRAIN
SITUÉ SUR LA RUE DE L'ASSAINISSEMENT À CHAPAIS
(CADASTRE 5 627 863)

CONSIDÉRANT le terrain appartenant à la Ville de Chapais, Corporation municipale sise au 145, boulevard Springer à Chapais (Québec, G0W 1H0);

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain n'a pas de numéro civique;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du responsable de l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville décrète par la présente résolution que le terrain situé sur la rue de l'Assainissement (cadastre 5 627 863) reçoive le numéro civique 260, rue de l'Assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4



17-11-292

**RÉSOLUTION – NUMÉRO CIVIQUE AU BÉNÉFICE DU TERRAIN
SITUÉ SUR LA RUE DE L'ASSAINISSEMENT À CHAPAIS
(CADASTRE 5 627 862)**

CONSIDÉRANT le terrain appartenant à la Ville de Chapais, Corporation municipale sise au 145, boulevard Springer à Chapais (Québec, G0W 1H0);

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain n'a pas de numéro civique;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du responsable de l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville décrète par la présente résolution que le terrain situé sur la rue de l'Assainissement (cadastre 5 627 862) reçoive le numéro civique 262, rue de l'Assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

14.1

17-11-293

**RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QU'à travers sa Politique culturelle adoptée le 13 janvier 2013, la Ville de Chapais s'est engagée à favoriser l'accès à la vie culturelle, à soutenir les arts et la culture et à faire connaître l'histoire et le patrimoine de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT l'opportunité de renouveler l'Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2018 et de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets culturels;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'Entente de développement culturel pour l'année 2018 avec le Ministère de la Culture et des Communications;

QUE la Ville de Chapais demande une aide financière au Ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 1 000 \$, et s'engage à fournir un montant équivalent;

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

17-11-294

**RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT POUR LA
TABLE CULTURELLE NORDIQUE**

CONSIDÉRANT la création de la Table culturelle nordique par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), ayant comme objectif de favoriser la concertation régionale en matière de développement culturel;



CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale, soit désignée pour représenter la Ville de Chapais au sein de la Table culturelle nordique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

17-11-295

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à soutenir les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Pacte rural, déposée par la Corporation des loisirs, pour le projet d'achat d'équipements sportifs, qui pourront être utilisés gratuitement par les citoyens et les organismes du milieu chapaisien via un comptoir de prêt ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur du Pacte rural, en date du 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal, via le fonds de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 1 360,63 \$ à la Corporation des loisirs de Chapais pour procéder à l'achat d'équipements sportifs qui pourront être utilisés gratuitement par les citoyens et les organismes du milieu chapaisien, via un comptoir de prêt ;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-00-000 visa l'enveloppe budgétaire du Pacte rural.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.

TRAVAUX PUBLICS

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

17-11-296

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle adéquate;



CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises pour les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chapais désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chapais prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique, en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Chapais présente une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, pour la formation de cinq (5) pompiers (programme Pompier 1) au cours de la prochaine année;

QUE cette demande soit transmise au Gouvernement Régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17-11-297

17.1 RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL – ATTRACTION, ACCUEIL ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX ARRIVANTS IMMIGRANTS

CONSIDÉRANT QUE l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants est une priorité du Plan de diversification économique 2017-2020;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de réaliser un projet permettant de mettre en place des stratégies visant à accroître sa capacité à attirer, à accueillir et à intégrer des personnes immigrantes à Chapais;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, d'un montant de 8 125 \$, déposée à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Programme Migration-Immigration;



CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Pacte rural local de Chapais, d'un montant de 4 875 \$;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière dans le cadre de ce projet, au montant de 3 250 \$;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir, ainsi que tous les documents relatifs à la présente demande;

QUE le Conseil municipal autorise l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Attraction, accueil et intégration de nouveaux arrivants », avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information, de confirmer la participation financière d'autres partenaires, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-298

17.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL – ATTRACTION, ACCUEIL ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX ARRIVANTS IMMIGRANTS

CONSIDÉRANT QUE l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants est une priorité du Plan de diversification économique 2017-2020;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au Pacte rural par la Ville de Chapais, d'un montant de 4 875 \$, pour le projet d'attraction et d'accueil de nouveaux arrivants immigrants;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité aviseur du Pacte rural, en date du 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 novembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame le conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise, via l'enveloppe budgétaire du Pacte rural local, le versement d'une aide financière d'un montant de 4 875 \$ dans le cadre du projet d'attraction et d'accueil de nouveaux arrivants immigrants;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer les documents relatifs à la présente;

QUE le Conseil municipal autorise l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Attraction, accueil et intégration de nouveaux arrivants immigrants », dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information, de confirmer la participation financière d'autres partenaires, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-11-299

17.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION – DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)

CONSIDÉRANT QUE l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants est une priorité du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de mettre en place des stratégies visant à accroître sa capacité à attirer, accueillir et intégrer des personnes immigrantes à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 septembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre de l'entente immigration 2017-2019 du programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) d'un montant de 8 125 \$;

QU'une demande d'aide financière, d'un montant de 4 875 \$, sera déposée à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Pacte rural local de Chapais;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière d'un montant de 3 250 \$ dans le cadre de ce projet;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir, ainsi que tous les documents relatifs à la présente demande;

QUE le Conseil municipal autorise l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Attraction, accueil et intégration de nouveaux arrivants », avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information, de confirmer la participation financière d'autres partenaires, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

17-11-300

18.1

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MESSIEURS MARC DUCHESNE DU CLUB QUAD LES LYNX DU NORD DE CHAPAIS ET ROLAND PAQUIN DU CLUB DE MOTONEIGE DE CHAPAIS – PRIX DE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE 2017

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT la cérémonie de remise des Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route, rendant hommage à des bénévoles dans le domaine du VTT et de la motoneige;



CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, messieurs Marc Duchesne et Roland Paquin ont été honorés à l'Assemblée nationale pour leur implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de ces récipiendaires;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à messieurs Marc Duchesne du Club Quad les Lynx du Nord de Chapais et Roland Paquin du Club de motoneige de Chapais pour cette reconnaissance.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-301

18.2

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL – VILLE DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite féliciter les nouvelles élues et les nouveaux élus de la région Nord-du-Québec et leur souhaiter un franc succès dans l'exercice de leur mandat;

CONSIDÉRANT la réélection de madame Manon Cyr au poste de mairesse de la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT l'élection de nouvelles conseillères et de nouveaux conseillers à la Ville de Chibougamau;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite madame Manon Cyr pour sa réélection au poste de mairesse de la Ville de Chibougamau ainsi que les nouveaux élus, soit : monsieur Alain Poirier, monsieur Luc Michaud, madame Mélanie Hébert, monsieur Franko Bolduc, madame Lorry Bergeron et monsieur Claude Girard.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-302

18.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL – VILLE DE MATAGAMI

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite féliciter les nouvelles élues et les nouveaux élus de la région Nord-du-Québec et leur souhaiter un franc succès dans l'exercice de leur mandat;

CONSIDÉRANT la réélection de monsieur René Dubé à titre de maire de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT l'élection des conseillères et des conseillers de la Ville de Matagami;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur René Dubé pour sa réélection au poste de maire de la Ville de Matagami, ainsi que les conseillères et les conseillers élus, soit : monsieur Réal Dubé, monsieur Éric Pinard, monsieur Michel Patry,



monsieur Louis Gagnon, madame Sonia Leblanc et monsieur Pierluc Brousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-303

18.4
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU
CONSEIL MUNICIPAL – VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite féliciter les nouvelles élues et les nouveaux élus de la région Nord-du-Québec et leur souhaiter un franc succès dans l'exercice de leur mandat;

CONSIDÉRANT la réélection de monsieur Alain Poirier à titre de maire de la Ville de Label-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT l'élection des conseillères et des conseillers de la Ville de Label-sur-Quévillon;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur Alain Poirier pour sa réélection au poste de maire de la Ville de Label-sur-Quévillon, ainsi que les conseillères et les conseillers élus, soit : madame Julie Rivard, monsieur Gregory Bussières, madame Valérie Roy, madame Évelyne Girard, madame Marie-Christine Mailhot et monsieur Gérald Lemoyne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-304

18.5
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU
CONSEIL MUNICIPAL – LOCALITÉ DE VALCANTON

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite féliciter les nouvelles élues et les nouveaux élus de la région Nord-du-Québec et leur souhaiter un franc succès dans l'exercice de leur mandat;

CONSIDÉRANT l'élection des conseillères et des conseillers de la localité de Valcanton;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur Nelson Tremblay pour son élection au poste de président de la localité de Valcanton, ainsi que les conseillères et les conseillers élus, soit : monsieur Jean-François Larouche, monsieur Michel Jégou, madame Manon Mailhot et madame Claudine Desgagnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-305

18.6
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU
CONSEIL MUNICIPAL – LOCALITÉ DE RADISSON

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite féliciter les nouvelles élues et les nouveaux élus de la région Nord-du-Québec et leur souhaiter un franc succès dans l'exercice de leur mandat;



CONSIDÉRANT l'élection de monsieur Daniel Bellerose au poste de président de la localité de Radisson;

CONSIDÉRANT l'élection des conseillères et des conseillers de la localité de Radisson;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur Daniel Bellerose pour son élection au poste de président de la localité de Radisson ainsi que les conseillères et les conseillers élus, soit : monsieur Sébastien Lebrun, madame Suzanne Pelletier, madame Manon Provencher et monsieur André Marcotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-306

18.7

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL – LOCALITÉ DE VILLEBOIS

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite féliciter les nouvelles élues et les nouveaux élus de la région Nord-du-Québec et leur souhaiter un franc succès dans l'exercice de leur mandat;

CONSIDÉRANT la réélection de monsieur André Elliott au poste de président de la localité de Villebois;

CONSIDÉRANT l'élection des conseillers de la localité de Villebois;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais félicite monsieur André Elliott pour sa réélection au poste de président de la localité de Villebois, ainsi les conseillers élus, soit : monsieur Donald Desbiens, monsieur Gaétan Vandal, monsieur Gérard Bégin et monsieur Jocelyn Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-307

18.8

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – 60^e ANNIVERSAIRE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE SECTION CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre dernier, la Croix-Rouge Canadienne section Chapais-Chibougamau tenait l'évènement « 60^e anniversaire », ayant pour objectif la reconnaissance des communautés et des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de l'organisation;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à la Croix-Rouge canadienne section Chibougamau-Chapais pour leur 60^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC



20.
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES
CONSEILLÈRES

Madame Lucie Tremblay invite la population au déjeuner du Maire et du Conseil municipal, qui vise à amasser des fonds pour la Guignolée de Chapais, et qui aura lieu dimanche le 10 décembre de 8 h à 13 h à la salle des Chevaliers de Colomb.

Madame Denise Larouche remercie tout ceux qui l'ont appuyée de près ou de loin dans sa campagne électorale et se dit heureuse de travailler pour la communauté chapaisienne durant encore quatre ans.

Monsieur Jacques Fortin félicite madame Denise Larouche pour sa réélection et invite la population à surveiller la publicité concernant le diner spaghetti, qui aura lieu au début de décembre au profit de l'Église. Il rappelle à la population que le service de accompagnement d'Opération Nez Rouge débutera la fin de semaine du 1^{er} et 2 décembre pour se poursuivre le 8-9 et 15-16 décembre 2017.

Monsieur Daniel Forgues invite les citoyens, afin d'éviter que les tuyaux ne gèlent, à ouvrir leur « by-pass » durant la période hivernale.

Madame Roxanne Tremblay invite la population à la fête de Noël organisée par la Corporation des loisirs de Chapais, qui aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 de 11h30 à 14h30 à la salle communautaire.

Monsieur Guy Lafrenière fait un rappel au sujet de la réglementation sur le stationnement hivernal, en vigueur du 15 novembre 2017 au 15 avril.

Monsieur Steve Gamache invite la population à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 19 décembre.

17-11-308

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h52.

Steve Gamache

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière